

CONSEIL NATIONAL

5 JUIN 2024

Médiathèque Chalucet de Toulon

Présent.e.s : Hélène BROCHARD, Anne-Marie VAILLANT, Julien VIDAL, Eleonora LE BOHEC LETTIERI, Loriane DEMANGEON (BN) ; Aurélie AYOUDJ, Claire DUPUY, Delphine MARTINCOURT (équipe salariée) ; Olivier THOUVENOT (Alsace), Magali MEUNIER (Aquitaine), Julia MORINEAU-EBOLI (Auvergne, Numérique), Marie-Hélène LE GOFF (Bretagne), Anaïs ARLOT (Centre), Céline FLAMENT (Champagne-Ardenne), Christophe DANIEL (Franche-Comté), Emmanuelle KALFA (Hauts-de-France), Floriane BRUN (Ile-de-France), Stella DELORD (Languedoc-Roussillon), Isabelle MARTIN (Lorraine), Charlotte HENART (Midi-Pyrénées), Annie-Rose PICHONNIER (Normandie), Violaine GODIN (Pays de la Loire), Cécile MICHEL (PACA-Corse), Thomas GOMEZ DE MERCADO (Rhône-Alpes), Xavier GALAUP (Advocacy), Julie CURIEN (Bibsvertes), Monique CALINON (BU/BS), Loann THREARD (Bibs en réseau), Claire GAUDOIS et Christian MASSAULT (comité d'éthique), Cécile TREVIAN (Formation), Eléonore CLAVREUL (International), Isabelle MARQUE (Jeunesse) Vincent BONNARD (Jeux), Vincent TOMMY (Légothèque), Charlie-Camille FLORES et Philippe COLOMB (Livr'exil).

SOMMAIRE

1. ACTUALITÉS DES COMMISSIONS.....	1
COMMISSION LÉGOTHÈQUE - Vincent.....	1
COMMISSION INTERNATIONAL – Éléonore.....	2
COMMISSION NUMÉRIQUE – Julia.....	2
COMMISSIONS ADVOCACY ET BIBLIOTHÈQUES VERTES – Xavier et Julie.....	2
COMMISSION JEUNESSE – Isabelle.....	3
COMMISSION JEU – Vincent.....	3
COMMISSION LIVR'EXIL – Charlie-Camille Flores et Philippe Colomb.....	3
COMMISSION FORMATION - Cécile.....	4
COMITÉ D'ÉTHIQUE – Christian.....	4
COMMISSION ACCESSIBILITÉS – Hélène.....	4
COMMISSION RH - SOUS GROUPE DE TRAVAIL STATUTS-ACCÈS ET ÉPREUVES CONCOURS – Éléonora	4
COMMISSIONS BIBLIOTHÈQUES EN RÉSEAU – Loann.....	5
COMMISSION BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ET SPÉCIALISÉES – Monique.....	5
COMMISSION VIE DE L'ASSOCIATION – Hélène.....	5
COMMISSION POLDOC.....	6
2. REVUE DE L'ABF.....	6
3. SÉMINAIRE 2025.....	6
4. RETOUR SUR LES ASSISES DEBOUT DES BIBLIOTHÈQUES EN QUARTIERS POPULAIRES.....	6
5. ORGANISATION DES CAFÉS/APÉROS ABF DU 3 OCTOBRE.....	6
6. TARIFS D'ADHÉSION 2025.....	7
7. DIVERS.....	11

1. ACTUALITÉS DES COMMISSIONS

COMMISSION LÉGOTHÈQUE - Vincent

- Nouvelle exposition réalisée sur le thème du racisme et des stéréotypes qui y sont liés. C'est un sujet compliqué et donc complexe à synthétiser. Les panneaux sont exposés à l'occasion du congrès, faire remonter nos avis, remarques et suggestions à la commission !
- Un-e nouveau responsable est à définir, à l'occasion d'une réunion d'équipe pendant le congrès. Il sera à faire valider au prochain CN.

COMMISSION INTERNATIONALE – Éléonore

- La journée d'étude de février « Frugales et agiles : les bibliothèques face à de nouveaux défis » organisée avec la BPI a été un succès.
- Julie Camus est arrivée en fin de mandat pour représenter l'ABF à EBLIDA, c'est désormais Guillaume Gaast qui a été élu et assurera le lien et la représentation de l'ABF.
- Le manifeste « Des bibliothèques pour un avenir durable » a été publié hier par EBLIDA pour les élections européennes.
- La BPI et le CFIBF mettent actuellement à jour la carte IFLA des bibliothèques du monde.
- Renfort pour travailler avec Claire sur l'accréditation Erasmus + pour l'ABF

COMMISSION NUMÉRIQUE – Julia

- Commission toujours composée d'une quinzaine de membres, avec des mouvements internes départ/arrivée
- Le premier chantier autour de l'inclusion numérique est lancé avec la réalisation de portraits de médiateurs numériques, publiés sur le blog Labenbib.
- La commission est intervenue lors des journées d'études consacrées au numérique, organisées par le SLL et feront l'objet d'un podcast et d'un article dans Archimag.
- La convention RFFlab a été signée et la commission a participé à l'OctoberMake 2023. Les bibliothèques peuvent désormais inscrire leur fablab sur la cartographie nationale => inscrivez-vous !
- Un sondage va être lancé à partir du stand de la commission sur le congrès pour recenser des éléments factuels permettant de rendre visible toutes les activités numériques réalisées par les bibliothèques.
- Un sondage du même acabit va également être lancé à l'occasion du congrès concernant les logiciels libres des bibliothèques.
- Les acteurs privés des prisons lancent une campagne concernant l'accessibilité numérique pour les détenus. La commission rejoint cette campagne. 3 axes de travail sont identifiés à ce jour par la commission : les chartes nationales et internationales sur l'accès à l'information et à la culture, la valorisation de la Loi Robert, les missions d'accompagnement numérique du e-citoyen. Les différents angles d'approche seront présentés pour validation lors d'un prochain CN.
- Le CSPLA sollicite la commission pour travailler sur la rémunération des contenus culturels de l'intelligence artificielle.
- La commission se réunit régulièrement avec le groupe numérique de l'ABD et le réseau CAREL. Prochaine réunion le 10 juin au sujet de la fusion entre Skilleos et Toutapprendre (et sa montée en puissance face au concurrent CVS).

COMMISSIONS ADVOCACY ET BIBLIOTHÈQUES VERTES – Xavier et Julie

- Les commissions finalisent l'argumentaire de la campagne « Les bibliothèques actrices de la transition écologique » qui sera déployée dès septembre avec l'affiche commandée à Émilie Vast.
- Le prochain chantier à conduire est celui du référencement des bibliothèques répondant aux objectifs de développement durables. L'actuelle carte recensant les bibliothèques labellisées Bib'lib, sera prochainement employée pour recenser les bibliothèques gratuites et celles réalisant des « actions ODD » (à revoir avec David).

COMMISSION JEUNESSE – Isabelle

- La commission co-organise avec la BNF et le CNL une journée d'étude le 17 octobre 2024 à la BNF consacrée au multilinguisme et aux langues familiales : « Vers des médiathèques interculturelles : les langues familiales, une chance pour la littérature jeunesse ! »
- Une table-ronde sera également réalisée lors du salon de Montreuil, avec le Ministère de la Culture.

COMMISSION JEU – Vincent

- Cette jeune commission prend ses marques et répond à diverses sollicitations pour accompagner les bibliothécaires sur le terrain des jeux en bib. La problématique récurrente est celle de (re)définir ce qu'est le jeu en médiathèque et il semble nécessaire d'affiner le message que l'ABF souhaite porter à ce sujet.
- Dans cet objectif et au regard des réflexions communes rencontrées par l'ALF, la commission souhaite qu'une déclaration commune ABF/ALF soit rédigée pour définir la place du jeu dans les équipements culturels. Une première proposition est soumise au regard du CN (doc joint). Au-delà de cette déclaration commune, la commission souhaite publier un livre blanc pour accompagner les bonnes pratiques et les réflexions actuelles autour du jeu.

C'est un très bon travail entamé avec l'ALF, salué par le CN. Des premières remarques ont déjà été échangées avec le comité d'éthique pour préciser les références citées dans la déclaration commune. L'exposé oral de Vincent pour défendre les intentions de cette déclaration est plus percutant que l'écrit proposé. **Le CN valide le principe de cette déclaration commune et invite la commission à en améliorer la forme pour la solidifier** : y inscrire les efforts à soutenir dans les années à venir (formation des bibliothécaires, engagements sur la médiation...) et des recommandations (en préambule au futur livre blanc).

- Elle souhaite également réfléchir à la reconnaissance et au soutien (croisé) des financeurs à l'égard des équipements qui proposent du jeu. Une interconnexion avec d'autres acteurs et associations sera là-aussi intéressante à impulser.
- La commission est très active sur le congrès : stand de présentation, ateliers pratique et murder party à la médiathèque Chalucet.

COMMISSION LIVR'EXIL – Charlie-Camille Flores et Philippe Colomb

- 5 personnes sont actuellement actives pour la commission, après une année de maturation : né en 2018, le programme est désormais mieux rodé pour accompagner l'insertion des collègues réfugié.e.s dans la complexité de l'administration française.
- Livr'exil souhaite travailler en partenariat avec la commission formation pour faciliter l'intégration professionnelle de ces collègues, au-delà du mentorat qui est déjà réalisé.
- Un poète a été accompagné en 2023 et 2 personnes sont désormais devenues des agents de bibliothèques. L'accompagnement d'un nouveau futur-collègue est en cours. Ne pas hésiter à entrer en contact avec la commission si nous repérons ce besoin sur nos territoires.

COMMISSION FORMATION - Cécile

- Travail intense pour les 5 collègues, avec l'appui très précieux de Delphine
- Le séminaire d'octobre 2023 à Blois a permis de remettre à plat le fonctionnement actuel des sites de formation et de poser les orientations et uniformisations qui sont les bienvenues, notamment en matière d'organisation et de révision des contenus de la formation d'auxiliaire de bibliothèque.
- La certification professionnelle est un travail extrêmement complexe et de longue haleine : le dossier doit être consolidé pour regagner la reconnaissance RNCP et obtenir le renouvellement de la certification Qualiopi.
- La formation déployée à Mayotte avec le concours de Pascal Wagner, et en réponse la sollicitation de la DRAC/CNFPT, est un succès : 21 lauréats/22 candidats.
- La DRAC souhaite qu'une formation d'auxiliaire soit également déployée à La Réunion, nous manquons toutefois de véritables liens avec les collègues de La Réunion à ce jour...
- La commission formation souffre d'un manque de visibilité et de clarification sur les missions réalisées. Il s'avère nécessaire de communiquer davantage sur ce qu'elle fait pour répondre aux enjeux de la formation et de l'évolutions des métiers. Contrairement à ce qui est souvent pensé, cette commission n'est pas une réunion des différents référents des sites de formation d'auxiliaire de bibliothèque. Parlons-en dans les GR et trouvons de nouveaux relais !

COMITÉ D'ÉTHIQUE – Christian

- Le comité d'éthique a désormais fixé sa nouvelle organisation et atteint la parité !
- Les sollicitations ont augmenté, et sont toujours laissées à la discrétion du comité. Seules les affaires ayant un retentissement public peuvent faire l'objet d'échanges en dehors de la sphère du comité d'éthique (cas de figure de Rognac qui a fait l'objet d'un communiqué, par exemple).
- Grande activité de l'année : la finalisation du traitement des archives ! Le rdv est pris en septembre pour trier, vider, jeter et rapatrier rue de Chabrol les archives essentielles qui sont actuellement stockées dans le local ABF du Val d'Oise. L'objectif est de rendre ces archives accessibles et opérationnelles pour 2025.

COMMISSION ACCESSIBILITÉS – Hélène

- La commission a rencontré le CNFPT en visio pour pointer la non-accessibilité des webinaires et des formations à distances pour les publics en situation de handicap. Des promesses ont été tenues (dont un changement de logiciel) et restent à concrétiser.
- La commission répond à diverses sollicitations d'intervention lors de journées d'études. La traditionnelle journée annuelle coorganisée avec la BPI se tiendra en fin d'année à Strasbourg au sujet de la santé mentale.

COMMISSION RH - SOUS GROUPE DE TRAVAIL STATUTS-ACCÈS ET ÉPREUVES CONCOURS – Éléonora

- Créée depuis 1,5 ans maintenant, le groupe de travail émane de la commission RH et d'un élargissement au volontariat : il se compose de 15 personnes et se réunit selon le tempo donné par le SLL et les réunions interassociatives. Ce groupe a un véritable rôle d'impulsion grâce à la grande force de frappe apportée dans l'écriture de textes relatifs aux 3 grands chantiers en cours :
 - Révision de la description des emplois par catégorie (FPT-filière culturelle)

- Révision des modalités d'accès aux concours de la FPT (hors A+)
 - Révision des contenus des épreuves aux concours de la FPT (hors A+)
- La révision des textes concernant les modalités d'accès aux concours est notamment validée par le SLL et fera l'objet d'une présentation le 13 juin par le SLL auprès de la DGMCL. Un plein aboutissement de toutes les revendications et préconisations de l'ABF est espéré, et ce d'autant plus dans un contexte de refonte de la fonction publique !
 - Des concertations pour une démarche similaire à l'égard des autres filières de la culture (archives, archéologie, documentation...) est conjointement menée avec l'appui de Dominique Lahary. Il est important que les bibliothèques ne soient pas les seules à avancer en matière de révision mais que des versions communes soient lancées, avec le même impact pour l'ensemble des métiers de la filière.
 - La plus grande action ardemment défendue par l'ABF est celle de revoir les modalités d'accès au concours B, et de mettre ainsi fin aux interventions de commissions d'équivalence statuant sur l'absence de diplômes obsolètes dans le parcours des candidats.
 - Ce grand chantier a également permis de discuter les textes des statuts et d'en proposer des mises à jour au regard des enjeux modernes des bibliothèques et à la valorisation des métiers des bibliothèques (portage de la lecture publique, accueils de classes, actions numériques...).
 - Le travail interassociatif a donné du poids dans les débats et revendications portées par l'ABF. C'est un énorme travail et l'ABF n'a pas voulu céder sur certaines revendications moins concédées par le SLL. Le SLL salue désormais la qualité et la richesse du travail conduit et reconnaît que ce chantier n'aurait pas pu s'enclencher sans une association professionnelle réactive et sérieuse comme l'est l'ABF ! Cette implication doit être valorisée, notamment dans le contexte de renouvellement de nos instances.

COMMISSIONS BIBLIOTHÈQUES EN RÉSEAU – Loann

- La commission poursuit la diffusion de fiches mises à jour sur son blog.
- La prochaine fiche en cours de montage se consacre à la construction de marché pour l'utilisation d'un SIGB en réseau.
- La commission se mobilise auprès du SLL pour travailler à la refonte attendue de Néoscrib.
- Un rdv s'est tenu avec Nicolas Georges.
- Les réflexions sur la NBI (par ailleurs évoquée par le groupe de travail « évolution des statuts ») n'ont pas encore trouvé une écoute attentive du côté du Ministère
- Les sollicitations pour des retours d'expériences « réseau » sont toujours aussi nombreuses.

COMMISSION BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ET SPÉCIALISÉES – Monique

- La commission comporte désormais plus de représentants des BU que des BS, soit une tendance qui s'inverse depuis quelques années.
- Monique prépare la passation du relais de la responsabilité de cette commission pour novembre. Une fusion/défusion BU-BS pourrait être envisagée par la future commission.

COMMISSION VIE DE L'ASSOCIATION – Hélène

- La commission commence à se refédérer progressivement

COMMISSION POLDOC

- La commission a besoin de se stabiliser avant de s'emballer sur tous les volets poldoc identifiés suite au congrès 2023.

Hélène remercie très chaleureusement toutes les réalisations conduites par les commissions. Un travail très dense et toujours riche, bravo et merci !

2. REVUE DE L'ABF

Le nouveau comité éditorial s'est réuni et prépare la relance des activités de publications de l'ABF avec un numéro 0 qui sortira cet automne autour de la thématique de l'évaluation sous toutes ses formes. Le sommaire est établi, les auteurs sollicités et les textes attendus pour septembre.

3. SÉMINAIRE 2025

Le prochain congrès se tiendra à Montreuil du 12 au 14 juin 2025 sur la thématique de l'esprit critique. Nous investirons Rennes et son Couvent des Jacobins pour celui de 2026.

Il est proposé au CN que le prochain séminaire 2025 soit organisé à Rennes, en préfiguration du congrès 2026. Les dates pressenties seraient les 25 et 26 janvier ou les 15 ou 16 février.

Validation du lieu à l'unanimité par le CN

Une demande officielle de la part de l'ABF va être envoyée.

4. RETOUR SUR LES ASSISES DEBOUT DES BIBLIOTHÈQUES EN QUARTIERS POPULAIRES

Ces journées d'études ont été organisées à la Bibliothèque de la Cité des Sciences et de l'Industrie de Paris, en partenariat avec l'association des élèves conservateurs territoriaux de bibliothèque. Elles se sont très bien passées et ont mobilisé des intervenants de grande qualité (sociologue, acteurs de la prévention, retours d'expériences de terrain, etc ?) autour de conférences et d'ateliers. Une synthèse sera prochainement diffusée (dont la synthèse réalisée par la facilitatrice graphique) sur le site de l'ABF. Des collègues de toute la France y ont participé, dont des collègues qui n'étaient pas encore adhérents à l'ABF. C'est un coup de promotion réussi pour l'ABF.

Les journées étaient gratuites et les inscriptions étaient bloquées à 100 personnes pour des raisons de jauge de salle. Les demandes étaient bien plus nombreuses et des participations ont dû être refusées. Pour autant, force est de constater que des désistements de dernière minute et des absences non prévues ont « bloqués » des participations, ce que nous regrettons amèrement. La communication sera plus insistante pour les prochaines journées d'étude gratuites pour inviter les inscrits à honorer leur participation ou à décliner leur participation dans les meilleurs délais.

Un test technique de captation a été réalisé par la BSI. L'ABF pourrait en disposer s'il est concluant, pour une rediffusion de ces journées.

5. ORGANISATION DES CAFÉS/APÉROS ABF DU 3 OCTOBRE

L'organisation de l'opération nationale de séduction imaginée le 3 octobre dans tous les groupes régionaux reste à imaginer, avec l'appui de l'équipe salariée. Les infos pratiques et les éléments de communication seront diffusés en juillet.

Un petit soutien financier de l'ABF sera octroyé pour les groupes régionaux dans le besoin.

6. TARIFS D'ADHÉSION 2025

Le souhait de réviser les tarifs des adhésions, individuels et collectifs, fait partie des objectifs du mandat. (Cf. diaporama). Ce sujet doit être validé en CN avant de faire l'objet d'un vote à l'AG.

Rappel historique :

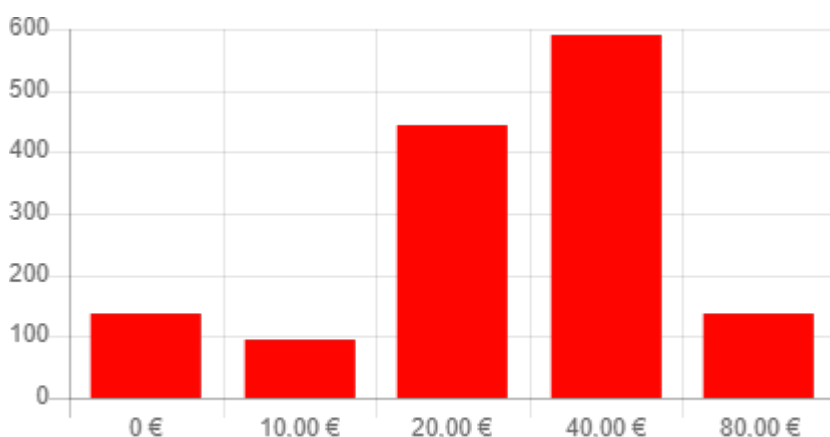
- Des tarifs d'adhésion qui datent de 2015 /2016, sans évolution ;
- Un engagement dans la feuille de route du mandat ;
- Des tarifs collectivités ne correspondant plus aux besoins ;
- Une augmentation des charges vs des produits constant ;
- Un enjeu de levée de recettes

+ Hélixopée (accompagnement-conseils auprès des associations) a évalué que :

- 57 % de leurs adhérents prévoient une hausse de leurs cotisations en 2024 ;
- 45 % essaient de développer de nouveaux services ;
- 44 % essaient de renégocier leurs conventions de moyens et/ou subventions

La question des adhésions doit également être abordée sous son aspect « Pourquoi adhérer ? », avec des efforts en termes de communication à poursuivre.

Actuellement, les adhésions individuelles sont calculées en fonction des revenus :



Le séminaire de février 2023 a permis de commencer les réflexions.

On comprend l'idée qui a guidé ce choix à l'époque, dans un principe d'équité entre collègues, mais :

- Est-ce que ça ne conforte pas l'image d'une association qui différencie les catégories (même si c'est pour bien faire) ?
- La complexité du système peut être un frein, certains collègues pensent vraiment qu'il y a une « vérification » derrière ou renoncent à l'adhésion car, même au regard des tranches de revenus, le montant ne correspond pas forcément à ce qu'ils souhaitent investir dans une adhésion.
- Alerte audit CAC sur le déclaratif (adhésion non soumise à justificatif de revenu)

Tarifs des autres associations pros pour les adhésions individuelles :

ADBGV	ACIM	ABD	ADBU	Images en bibs
20	15	20	30	

Propositions :

Un tarif individuel fixe, identique pour tout le monde + 1 don libre ?

- Quel tarif pour l'adhésion ? Une moyenne à 20 ou 30 euros ?
- Moyenne des adhésions payantes en 2024 = 35 euros
- Préserver une adhésion à 10 € pour bénévoles et étudiants ?

Le choix doit être également réfléchi au regard des nouveaux tarifs pour les collectivités :

Adhésions collectivités

Actuellement 260 € et 2 bénéficiaires JE ou congrès, quelque soit la taille de l'établissement

Nécessité d'introduire une variable en fonction de la taille / nombre de bénéficiaires

Nomination d'un mandataire quelque soit la collectivité

En 2024

Sur 320 adhésions :

- 41 agglôs ou communautés de communes
- 167 BM
- Une vingtaine de BU
- 3 CRFCB
- 2 CRL
- 48 Médiathèques départementales

Pour le reste :

- Grands établissements : Cité des Sciences, BPI, Cité de la musique, Cité de l'architecture et du patrimoine
- Bibs spécialisées : Hôpitaux, conservatoire, service historique, musées
- Ecoles / centres de formation : ENSSIB, INET, centres de doc écoles spécialisées
- Associations (Valentin Haüy, Lire c'est vivre, Bibliocité, APBFB)

Tarifs des adhésions collectivités pour les autres associations pros :

ADBGV	ACIM	ABD	ADBU	Images en bibs
	- De 20 000 Hbttts : 60,00 De 20 000 à 100 000 : 80,00 + 100 000, BDP et grands établissements : 120,00		500,00 pour 1 bénéficiaire 900,00 pour 3 1 200 pour 5	Structure seule : 110,00 Petite structure (- 10 000 habttts ou 2 salariés) : 70,00 Bibliothèques en réseau : 2 bibs : 210,00 3 bibs 280,00 4 bibs : 325,00 Plus de 4 bibs : 70 euros / bib Médiathèque départementale : 175,00 Réseau départemental : 580,00 <i>L'adhésion est valable un an à compter de la date de facturation. Elle bénéficie à l'ensemble des agents de la structure.</i>

Nous avons besoin de faire évoluer les tarifs des collectivités en tenant compte du paysage actuel des bibliothèques.

Première hypothèse qui reflète une réflexion du BN mais n'emporte pas son engouement :

Introduire une variable de taille	Une variable de bénéficiaires (?)	Tarifs
Commune + 40 000 habitants		300,00
Commune de 20 000 à 40 000		260,00
Petite structure (- 20 000 habitants 4 salariés max, bibliothèque spécialisée, association)		130,00
Médiathèque départementale, Bibliothèque Universitaire		500,00
Réseau de bibliothèques		
2		300
3		380
4		460
Ou +		460 + 90 euros / bib

Mais la population « desservie » n'est pas un critère très pertinent pour les structures autres que celles municipales et intercommunales.

Et faut-il vraiment déterminer un nombre de bénéficiaires fixe, alors que chaque collectivité reste limitée, dans les faits, sur la mobilisation de plusieurs agents pour une même journée (études ou congrès) ?

Les tarifs du congrès n'ont par ailleurs pas évolué depuis longtemps. Cette possibilité reste ouverte pour les prochains congrès.

Deuxième hypothèse, qui plait mieux au BN :

Nb d'agent salarié de la bibliothèque	Tarif collectivité
Moins de 20 agents	100 €
De 21 à 50 agents	260 €
De 51 à 80 agents	320 €
Plus de 80 agents	420 €

Toutes les collectivités payaient jusqu'à présent 260 €, donc cela représenterait pour certaines (les petites) une réduction de ce coût, et pour les autres un effort supplémentaire dans l'ère du temps de l'inflation.

REMARQUES ET SUGGESTIONS DU CN :

- Une cotisation de 35 € pour une adhésion individuelle, notamment pour les agents aux salaires peu élevés, semble onéreux. 20 € est un plancher psychologique à franchir.
- L'adhésion à tarif libre est interdite.
- La participation aux groupes régionaux et aux commissions est soumise à une adhésion individuelle
- L'abonnement à la revue reste encore à déterminer, il ne peut pas directement être corrélé à l'adhésion (individuelle ou collectivité) pour des raisons fiscales. Pour mémoire et contrairement à ce qui était pratiqué jusqu'en 2023 (alerte CAC), l'adhésion à l'ABF ne peut pas être défiscalisée. Seuls les dons auprès d'une association reconnue d'utilité publique peuvent l'être.
- Une meilleure communication sur la politique du don serait à lancer : à chaque opération réalisée par l'ABF = bouton « soutenez-nous ! »
- Proposer une adhésion « simple » et une « adhésion de soutien » en sus d'une proposition de don (défiscalisable) ? sans pour autant ouvrir des « droits supplémentaires » pour les adhérents ayant souscrit une adhésion de soutien
- Le « nombre de bénéficiaire » par collectivité n'a pas vraiment pas de sens dans une volonté d'organiser majoritairement des journées d'études gratuites et dans le contexte de revoir la politique des tarifs du congrès, d'autant plus qu'un tiers voire plus des agents d'une même collectivité ne pourront s'absenter simultanément de la bibliothèque
- Remarque émise au sujet de ces adhésions morales : quel sens pour l'association et les collectivités adhérentes ?
- Proposer un plus petit pallier pour les toutes collectivités de moins de 20 agents
- Pour les réseaux mixtes (bibliothèques interco + municipales en partenariat), il est entendu que la collectivité doit a minima prendre en considération le nombre d'agents qui relèvent de son autorité. Toutefois, si la collectivité souhaite faire bénéficier aux agents salariés des autres médiathèques (municipales, associatives) de son réseau, elle peut s'engager dans une adhésion pour un nombre de salariés supérieurs.
- Il est extrêmement difficile, voire impossible, de réaliser des projections précises sur les adhésions 2024 : on ne peut pas deviner l'accueil qui sera fait de ces nouveaux tarifs.
- Cette « première modification » des tarifs est une base de révision. On se laisse la possibilité de conduire cette expérimentation pour les adhésions 2025 (qui plus est seront glissantes), d'en dresser un bilan en temps voulu et d'y apporter les révisions qui s'avèreraient nécessaires ou utiles.

PROPOSITIONS RETENUES POUR PRESENTATION A L'AG :

Adhésion individuelle

- Adhésion bénévole et étudiant : 10 €
- Adhésion « simple » : 20 €
- Adhésion de soutien : 40 €
- Dons libres, déductibles d'impôts

Collectivités

- Moins de 10 agents salariés : 100 € (Nota Bene : ajout le jour d'après en AG d'une tranche à 50 € pour équipe jusqu'à 5 salariés)
- De 11 à 20 agents salariés : 200 €
- De 21 à 50 agents salariés : 260 €
- De 51 à 80 agents salariés : 320 €
- Plus de 80 agents salariés : 420 €

Une clarification des tenants d'une adhésion pour collectivités doit être précisée. En substance : Pour les réseaux mixtes (bibliothèques interco + municipales en partenariat), il est entendu que la collectivité doit a minima prendre en considération le nombre d'agents qui relèvent de son autorité. Toutefois, si la collectivité souhaite faire bénéficier aux agents salariés des autres médiathèques (municipales, associatives) de son réseau, elle peut s'engager dans une adhésion pour un nombre de salariés supérieurs.

7. DIVERS

Les deux bibliothèques de Nouméa ont été brûlées. L'Etat ne s'engagera pas dans un soutien à la reconstruction sans être sollicité par la Nouvelle Calédonie. Philippe pose la question de l'engagement de l'ABF sur le sujet. L'ABF ne dispose pas (encore) de relais sur place, ce qui rend difficile notre appréhension de la situation sur place, avant d'enclencher toute prise de position et envoi d'un soutien.